

Le parcours diagnostique 18 ans et plus



De nombreux adultes contactent les CRA pour savoir s'ils présentent un syndrome d'Asperger, aujourd'hui nommé Trouble du Spectre de l'Autisme (conformément au DSM-5). La majorité de ces personnes présentent des difficultés dans leurs relations sociales, un isolement et/ou de l'anxiété. Ces signes sont fréquents et peuvent être rencontrés chez des personnes avec des profils très différents : certaines ont des difficultés d'ajustement et d'autres des troubles mentaux.

Pour rappel, le TSA sans déficience intellectuelle est rare. Il s'agit d'une forme d'autisme qui entraîne un handicap et un retentissement cliniquement significatif sur la vie professionnelle et sociale. Il débute dans la petite enfance.

À l'inverse, les troubles anxieux, la phobie sociale, la dépression, les troubles bipolaires, les troubles du spectre de la schizophrénie, les troubles de la personnalité sont beaucoup plus fréquents et vont aussi avoir des conséquences sur les interactions sociales.

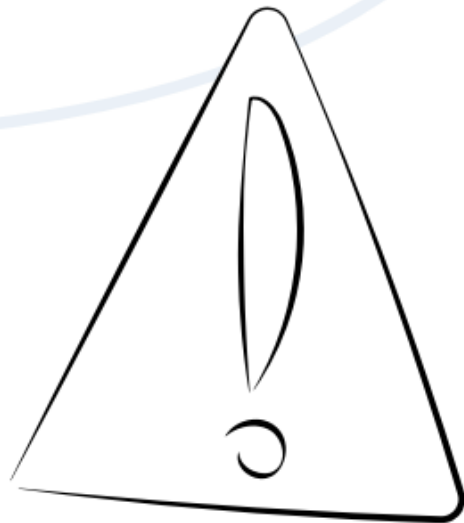
C'est pourquoi, avant de demander un diagnostic d'autisme dans un centre spécialisé, il est conseillé de préalablement consulter un professionnel de santé mentale (psychiatre ou psychologue).

En effet, ces professionnels de la santé mentale pourront par exemple :

- identifier et traiter un éventuel **trouble anxieux** ou une **dépression**,
- vous aider à repérer et résoudre les **situations conflictuelles** au travail ou en couple,
- vous aider à **accepter vos différences**,
- vous aider à repérer un éventuel **trouble de la personnalité**, source de souffrance et d'échecs répétés,
- repérer et traiter un **traumatisme** ancien ou plus récent,
- vous alerter sur un éventuel **trouble bipolaire**, etc.

Ces professionnels ne sont pas spécialisés dans l'autisme mais sont **spécialistes des troubles mentaux**. Ils peuvent vous aider et répondre à vos questions. Si, après un bilan clinique approfondi, le professionnel que vous avez consulté soupçonne un TSA, il pourra contacter le CRA et **nous le guiderons dans ses démarches pour aboutir à un diagnostic**.

Les échelles diagnostiques (type aspi-quiz, Atwood, questionnaires de Baron Cohen, etc...) **trouvées sur le web ne sont pas des outils suffisamment spécifiques de l'autisme et ne permettent pas de poser un diagnostic. De nombreuses personnes qui les remplissent ont des résultats en faveur de l'autisme mais présentent en réalité d'autres problématiques.**



Du doute au diagnostic

1

Je me pose la question d'un possible TSA pour moi ou pour un proche



2

Prise en charge par un ou des professionnel(s) de santé mentale (psychiatre ou psychologue)

► Si nécessité, selon le professionnel de santé mentale, d'une expertise pour le diagnostic et/ou l'évaluation fonctionnelle, alors :

Le professionnel m'adresse à un Centre de référence Autisme

3

Besoin d'approfondir la situation ou le diagnostic est complexe ?

3^{ème} ligne : La démarche diagnostique ne relève pas immédiatement d'un centre de référence autisme (CRA) qui doivent traiter préférentiellement les situations les plus complexes (cf. encadré « critères qualifiant une situation complexe »).



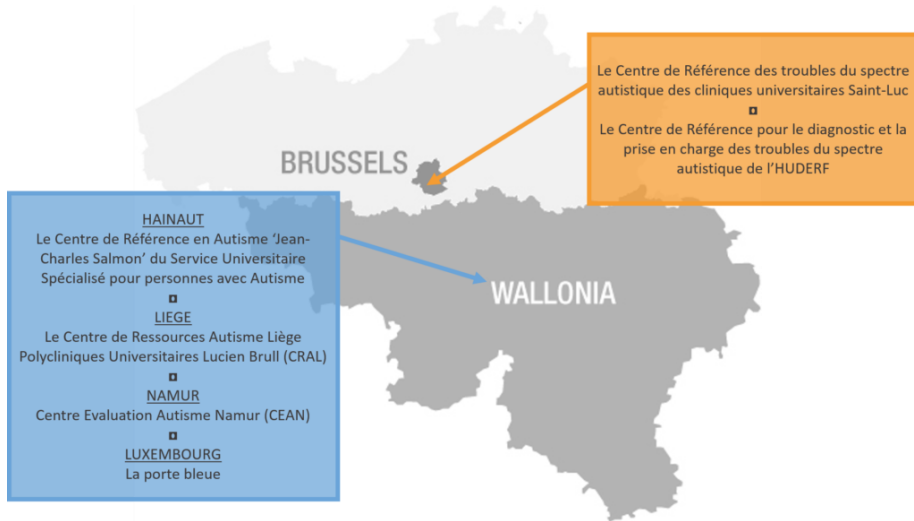
Critères qualifiant une situation complexe

- Diagnostic différentiel difficile à établir
- Troubles associés multiples, développementaux, somatiques, sensoriels, comportementaux, psychiatriques
- Situations particulières, comme par exemple : *intrication importante avec des troubles psychiatriques ou un trouble du développement de l'intelligence de niveau de sévérité grave ou profond ; présentation clinique atténuée ou repérée tardivement ; tableaux cliniques atypiques ; etc.*
- Désaccord sur le plan diagnostique

Annuaire

Centres de Référence en Autisme

Il en existe 4 en Wallonie et 2 en région Bruxelloise :



HAINAUT, Le Centre de Référence en Autisme 'Jean-Charles Salmon'

📍 Rue Brisselot, 11 – 7000 Mons

☎ +32 (0) 65 87 94 60

✉ fondation@susa.be

LIEGE, Le Centre de Ressources Autisme Liège Polycliniques Universitaires Lucien Brull

📍 Quai Godefroid Kurth, 45 – 4020 Liège

☎ +32 (0) 4 270 32 78

✉ cral@chu.ulg.ac.be



Seuls les CRA de Liège et de Mons proposent des diagnostic pour les adultes

Foire aux questions

« Faut-il avoir un diagnostic réalisé dans un centre de référence pour obtenir des aides et des aménagements ? »

NON ! Les procédures en vigueur pour l'obtention d'aides n'obligent pas d'être en possession d'un diagnostic réalisé dans un CRA (Centre de Référence en Autisme). Toutefois, selon le type d'aide recherché, les documents nécessaires varient. Par exemple :

- pour obtenir le statut d'"étudiant à besoin spécifique (EBS)" dans l'enseignement supérieur ou universitaire, il faut être en possession a minima : SOIT du rapport réalisé par un centre de référence SOIT du rapport d'évaluation des besoins réalisé par un médecin spécialiste du trouble (pédopsychiatre ou neuropédiatre) SOIT du rapport décisionnel d'un organisme public (AVIQ ou SPF)
- l'obtention de la reconnaissance du handicap auprès de la DGPH (SPF Finances) et d'allocation dépendra également de rapports qui permettent d'attester de l'impact du handicap (difficultés) sur les capacités à accomplir les activités quotidiennes de manière autonome.

L'octroi d'aides et de compensations dépend donc davantage de rapports qui objectivent les besoins en termes d'aides et d'aménagements que du rapport qui mentionne le TSA.



www.reseaucran.be



info@reseaucran.be



0473.11.03.78



Centre Ressources Autisme Namur

